

Désignation de l'entreprise			SARL AB BATI 33			3 Rue des Fauvettes			Néant		
Adresse de l'entreprise			33980 AUDENCE			Durée de l'exercice en nombre de mois *			12		
SIRET			88529614500018			Durée de l'exercice précédent *			12		
						Exercice N clos le			30092024		
						Exercice N-1 clos le			30092023		
ACTIF			Brut			Amortissements-Provisions			Net		
			1			2			3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*		010	012							
			014	016							
	Immobilitations corporelles*		028	61 100	030	15 903	45 198	51 284			
	Immobilitations financieres* (1)		040		042						
	Total I (5)		044	61 100	048	15 903	45 198	51 284			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	approuvés par l'AGO du 07/03/2025					
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			5 184			
		Autres * (3)	072	3 995	074		3 995	9 149			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	25 157	086		25 157	26 286			
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	29 152	098		29 152	40 620			
	Total général (I + II)		110	90 253	112	15 903	74 350	91 903			
PASSIF						Exercice N			Exercice N-1		
						NET			NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			2 000	2 000				
	Ecart de réévaluation		124								
	Réserve légale		126			200	200				
	Réserves réglementées*		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			49 258	49 258				
	Report à nouveau		134			(9 182)					
	Résultat de l'exercice		136			(6 711)	(9 182)				
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142			35 565	42 276				
Provisions pour risques et charges		154									
Total II		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			22 822	28 328				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			840	837				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 951)		172			2 112	4 756				
	Comptes courants d'associés		173			13 011	15 706				
	Autres dettes		175								
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176			38 785	49 627					
Total général (I + II + III)		180			74 350	91 903					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financieres à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL AB BATI 33		Néant ☐ *							
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30092024							
				Exercice N-1 clos le 30092023							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210							
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214							
		217		218	152 801						
					138 328						
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222							
	Production immobilisée *			224							
	Subventions d'exploitation reçues			226							
	Autres produits			230	6						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	152 808	138 334						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234							
	Variation de stock (marchandises) *			236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	53 012	48 207					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240							
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	35 049	30 072					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	869	244	5 215	5 108					
	Rémunérations du personnel *			250	44 000	46 000					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	14 318	14 286					
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com- merce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	6 086	3 838					
	Dotations aux provisions			256							
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	1	11					
		260									
Total des charges d'exploitation (II)			264	157 680	147 521						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(4 872)	(9 187)						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280							
	Produits exceptionnels (IV)			290	720	503					
	Charges financières (V)			294	1 201	456					
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	1 358	42					
		348									
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306							
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(6 711)	(9 182)					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	6 711				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318							
	Provisions non déductibles*			322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324							
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	1 358			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249			251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999							
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997							
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344						
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies)	127						
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	352		354	5 353			
				Déficit col. 2							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356							
	Déficits antérieurs reportables : * 9.140 dont imputés sur le résultat :					360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1	370		372	5 353				
			Déficit col. 2								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL AB BATI 33		Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	581	442		444		446	581		581		
	Installations générales agencements divers	450	4 917	452		454		456	4 917		4 917		
	Matériel de transport	460	55 603	462		464		466	55 603		55 603		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	61 100	492		494		496	61 100		61 100		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	547	532	34	534		536	581		581		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 116	542	492	544		546	1 608		1 608		
	Matériel de transport	550	8 154	552	5 560	554		556	13 715		13 715		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	9 817	572	6 086	574		576	15 903				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
						⑥	⑦	⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL AB BATI33**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	9 140
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	9 140
Déficits de l'exercice	860	5 353
Total des déficits restant à reporter	870	14 494

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	1 252
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	1 252
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	13 066
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	13 066
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	16 714
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	14 077
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL AB BATI33				Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01102023		et clos le : 30092024		Durée en nombre de mois 12		
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectifs moyens du personnel *	376					
dont apprentis	657					
dont handicapés	651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	152 801				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119					
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105					
TOTAL 1	106	152 801				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	6				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143					
Subventions d'exploitation reçues	113					
Variation positive des stocks	111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153					
TOTAL 2	144	6				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Achats	121	64 353				
Variation négative des stocks	145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	22 989				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	718				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133					
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150					
TOTAL 3	152	88 062				
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	64 746			
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)					117	64 746
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.						
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X				
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	152 801				
Effectifs au sens de la CVAE	023					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026					
Période de référence	024	01/10/2023	160	30/09/2024		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186					

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

« AB BÂTI 33 »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : 3, Rue des Fauvettes
33980 AUDENGE

R.C.S. : BORDEAUX 885 296 145

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 07 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le sept mars,
A onze heures,

Les associés de la société « **AB BÂTI 33** » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Yannick BEGAIN**, détenant **100** parts sociales,
- **Monsieur Louis AVANTIN**, détenant **100** parts sociales,

Soit un total de **200** parts sociales sur les **200** parts sociales composant le capital social de la société.

Monsieur Louis AVANTIN préside la séance en qualité de co-gérant associé de la société.

Le Président constate que l'ensemble des associés sont présents et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2024 ;**
- **Quitus à la gérance ;**
- **Affectation du résultat ;**
- **Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;**
- **Approbation de la prise en charge, par la société, des cotisations sociales et fiscales personnelles de la gérance ;**
- **Approbation de la rémunération de la gérance ;**
- **Approbation de la prise en charge, par la société, des dépenses ou charges non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 34-9 du Code Général des Impôts ;**
- **Questions diverses.**

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des comptes annuels de l'exercice clos le **30/09/2024**, approuve lesdits comptes, lesquels font apparaître **d'une perte de – 6 711,26 Euros**.

« AB BÂTI 33 »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : 3, Rue des Fauvettes
33980 AUDENCE

R.C.S. : BORDEAUX 885 296 145

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 07 MARS 2025**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2024** faisant ressortir **une perte de – 6 711,26** Euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

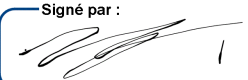
- Au compte « **Report à nouveau** », pour un montant de **– 6 711,26** Euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La gérance

Signé par :

E63463FB07364DA...

« AB BÂTI 33 »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : 3, Rue des Fauvettes
33980 AUDENGE

R.C.S. : BORDEAUX 885 296 145

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 7 MARS 2025**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2024** faisant ressortir **une perte de – 6 711,26** Euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Au compte « **Report à nouveau** », pour un montant de **– 6 711,26** Euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La gérance

Signé par :

E63463FB07364DA...